

## LOCAL DISPONIBLE A22

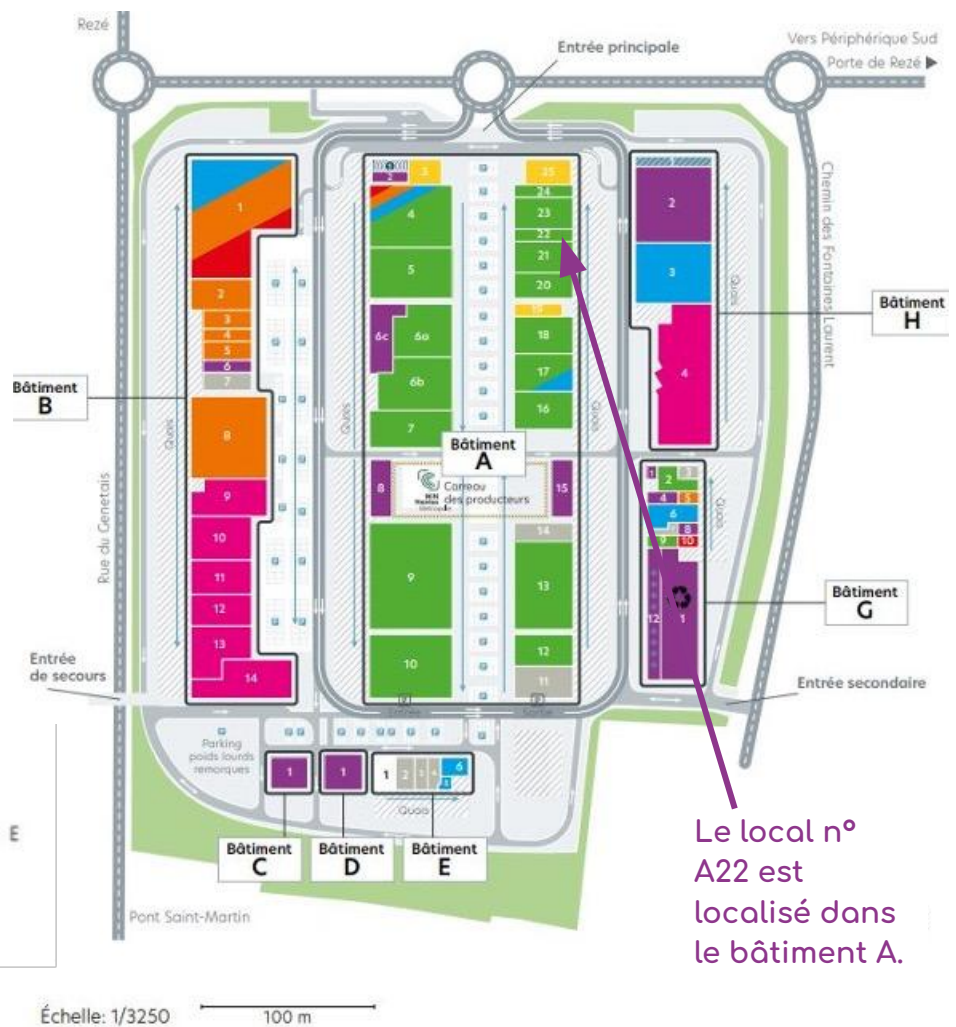
### Objet de la consultation

Dans le cadre des dispositions des articles L.761-1 et suivants, R.761-1 et suivants, et A.761-1 et suivants du Code de Commerce, ainsi que des articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, la SEMMINN, gestionnaire du Min de Nantes Métropole lance un **appel à candidature pour l'occupation et l'exploitation de l'emplacement suivant, situé dans l'enceinte du MIN.**

Le local A22 est destiné principalement à une activité de grossiste de fruits et légumes,

### Localisation

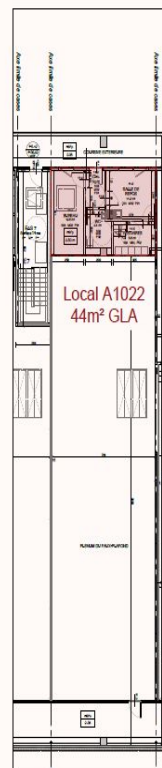
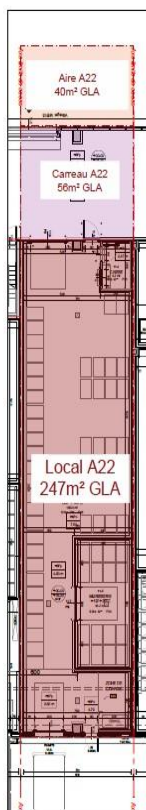
Pour plus de détails, télécharger le plan complet du MiN Nantes Métropole [ICI](#)



Le local n°  
A22 est  
localisé dans  
le bâtiment A.

## Descriptif du local

Il est d'une surface totale de **343 m<sup>2</sup>** comprenant un magasin de vente, de préparation des commandes, de stockage, un carreau de vente non réfrigéré, une zone d'attente et une rampe d'accès VUL. Au sein du R+1 des bureaux à usage privatif.



## Conditions financières

Contrat d'occupation du domaine public d'une durée de 3 ans ferme ou possibilité d'une convention d'occupation de 10 ans.

Plus de détails sur demande.

## Fonctionnement du MiN

### Tarif 2024

63,17 € /m<sup>2</sup>/an pour les locaux + charges\*

43.98 € HT/m<sup>2</sup> pour le carreau

20.62 € HT/m<sup>2</sup> pour l'aire

Augmentation de 4,5% + ILC / an

Dépôt de garantie :  
3 mois de loyer + charges

#### \*Charges:

*Production de froid industriel et de froid / chaud CVC*

*Montant partie fixe et variable facturé par mois (dont provision pour renouvellement) :*

**15,72€ HT / m<sup>2</sup> /an**

*Montant partie variable (dont provision pour renouvellement) :*

**0,23 € HT / KWh frigorie**

*Eau*

*Montant partie fixe par an : 41,96€ HT*

*Tarif 2024 par m<sup>3</sup> : 4,18€ HT*

*RIA :*

*Montant partie fixe par unité par an : 31,42 € HT*

*Montant partie variable par m<sup>3</sup> : 4,80 € HT*

*Le preneur prendra à sa charge le changement des enseignes du local. Le prestataire est imposé par le gestionnaire et un devis sera communiqué au preneur.*

*Le preneur acquittera directement auprès de ses différents fournisseurs ses consommations d'électricité et de télécommunication. La maintenance réglementaire des équipements et les contrôles réglementaires obligatoires seront facturés directement au preneur par la SEMMINN.*

Le MiN Nantes Métropole applique [un règlement intérieur](#) fixant ses modalités de fonctionnement. Ce règlement s'applique, à l'intérieur des limites de ce marché, à tous les occupants, qu'ils soient locataires ou propriétaires, aux usagers et à l'ensemble des activités qui y sont exercées continuellement ou temporairement. Les occupants et usagers sont également soumis aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

## Disponibilité

Date à venir

Conditions de participation et critères de jugement des offres

Le dossier de consultation contenant toutes les informations nécessaires à la remise d'une offre pour l'occupation des locaux susvisés est à demander par courriel à l'adresse suivante :

[commercialisation@minnantes.com](mailto:commercialisation@minnantes.com)

Les conditions de participation et les critères de jugement sont précisés dans ce dossier de consultation.

Date limite des dépôts des offres

15 août 2024 à 12H00

Aucune indemnité ni aucun droit de remboursement de frais ne sera alloué aux candidats au titre de leur candidature ou de leur offre.

Coordonnées



Société d'Économie Mixte du MiIN  
Nantes Métropole

71 boulevard Alfred Nobel,  
44400 REZE  
Téléphone : 02.51.72.90.50  
choix 2 (comptabilité)  
Mail : [commercialisation@minnantes.com](mailto:commercialisation@minnantes.com)

Instance chargée des  
procédures de recours et de  
médiation

Tribunal administratif de  
Nantes  
6, allée de l'Ile-Gloriette CS  
24111, 44041 Nantes Cedex  
Téléphone : 02.55.10.10.02 ;  
Télécopie : 02.55.10.10.03 ;  
Courriel :  
[greffe.ta-nantes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nantes@juradm.fr)